



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 mars 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur David HAEGY
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjouda BELHADEF	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Céline RENAUD	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-marc GONÇALVES pouvoir à Madame Céline TONOT
Monsieur Patrick BAUDEMONT pouvoir à Monsieur Alain DE MACEDO
Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Légumerie - Mise à disposition de personnel de la restauration municipale

Dijon métropole s'est engagée dans une ambitieuse stratégie de transition alimentaire. Cette stratégie se déploie à travers un projet alimentaire global composé d'une centaine d'actions portées par les acteurs publics et privés de l'agro-alimentaire du territoire. Le déploiement de ce projet fait l'objet d'un rapport et d'une délibération dédiés.

Cet équipement, exploité en régie par la Métropole, nécessite pour son fonctionnement au démarrage :

- Un responsable chargé de son exploitation qui travaillera en lien avec les services supports de la collectivité (informatique, comptable, magasin central...). Il est agent métropolitain ;
- Une équipe (environ 2 équivalents temps plein) chargée de réceptionner, stocker, traiter avec du matériel professionnel spécialisé dans la transformation des produits (épluchage, lavage, découpe), mettre en sac et allotir avant expédition, nettoyage et désinfection du matériel et des locaux liés au process.

A ce stade du développement de la légumerie, il est cohérent que l'équipe technique de la légumerie soit constituée d'agents de la cuisine centrale de la Ville de Dijon mis à disposition dans le cadre d'une mise à disposition de service. En effet, la légumerie aura dans un premier temps la cuisine centrale comme principal client. Par ailleurs, la légumerie réalisera des actions aujourd'hui prises en charge directement à la cuisine centrale comme la découpe ou le conditionnement dans des formats adaptés à la livraison sur les sites de restauration de la ville. Enfin, la mise en place d'une équipe partagée permet de s'adapter aux cycles de production respectifs des équipements et d'assurer une meilleure continuité des services en cas d'absence.

Cette mise à disposition de service s'effectue dans le cadre d'une convention conformément à l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales. La mise à disposition est estimée à ce jour à hauteur d'environ 4% du temps de travail de l'ensemble des agents du service en année pleine. Une évaluation annuelle permettra d'ajuster cette estimation au réel en fonction de la montée en charge de l'activité de la légumerie.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le projet de convention de mise à disposition partielle de service à conclure entre les parties, annexés au présent rapport, et d'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définitive ainsi que tous les actes à intervenir pour son application.

SCRUTIN	POUR : 85	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN